

Formation

Précision importante : le coût de la formation est compris dans votre cotisation. Pour les formations informatiques, une caution (remboursée en fin de formation) est demandée.

Contact : Patricia Cargnello,
tél. 02 35 63 55 02

> Lire vos documents comptables

Lire un bilan comptable, le comprendre, l'analyser et le contrôler, représentent des savoirs faire qui ne sont pas toujours maîtrisés. Pourtant ils sont importants dans la gestion d'une entreprise. La formation proposée, animée par Béatrice Brunner, expert-comptable, s'adresse aux chefs d'entreprise du secteur BTP.

Inscrivez-vous : Le Havre, le 24 novembre ;
Rouen, le 1^{er} décembre, de 9 h à 17 h 30.

> Valoriser vos produits

La vitrine d'un magasin attire le client et représente 80% des ventes. Il s'agit donc d'en faire une séductrice pour vendre davantage.

La décoratrice et étalagiste Marie Nougues Mas anime une formation pour apprendre les bases et les méthodes de valorisation des produits et des vitrines. La formation s'adresse aux métiers de bouche (boucher, boulanger, primeurs, poissonnier...).

Apportez les photos de vos vitrines, de vos stands.
Inscrivez-vous : Le Havre, le 22 septembre ;
Rouen, le 3 novembre, de 9 h à 17 h 30.

> Développer votre entreprise

Pour durer, une entreprise a besoin d'avoir de nouveaux projets et de se développer. Pour se développer, il faut savoir reconnaître les dysfonctionnements afin d'y remédier, définir les priorités, effectuer des choix et élaborer un plan d'actions.

La formation animée par Yves Altobelli, consultant, s'adresse aux commerçants, artisans et prestataires.
Inscrivez-vous : Rouen, le 6 octobre, de 9 h à 17 h 30.

> Mariage et entreprise

On n'y pense pas nécessairement votre type de régime matrimonial peut avoir des incidences sur le devenir de votre entreprise. Bien souvent, il n'y a pas de régime particulier et il pourrait être intéressant d'en changer ou de le modifier. Quelles sont les incidences ?

Qu'est-ce qui est possible ? L'expert-comptable Jean-Pierre Corlaix anime la formation qui s'adresse aux commerçants, artisans et prestataires.

Inscrivez-vous : Rouen, le 6 octobre, de 9 h à 16 h.

> Publisher

Faire l'économie de documents imprimés en composant vous-même vos mailings, plaquettes, dépliants, invitations...

Si vous savez manipuler le clavier, si vous connaissez Windows et êtes équipé du logiciel Publisher, inscrivez-vous pour apprendre les techniques de composition et savoir utiliser un logiciel de publication assistée par ordinateur.

Inscrivez-vous : Rouen, Dieppe, Evreux et Pont-Audemer :
lundis 22, 29 septembre et 6 octobre, de 9h à 17h30.

TPE : comment faire face aux difficultés ?

La vie d'une entreprise n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Il est donc important d'affronter les «traversées» difficiles en prenant les bonnes décisions, au bon moment, grâce à une analyse lucide et objective de la situation.

Pour vous y aider, l'Ordre des experts-comptables a créé «entrepriseprevention.com», un site pratique destiné aux chefs d'entreprise, à leurs conseils et à l'ensemble des acteurs de la prévention. Il comporte un ensemble de fiches pratiques, d'outils, de quiz, pour que chacun puisse faire le point en trois étapes :

- L'anticipation : quels sont les pièges à éviter lors de la création, du développement ou de la transmission ?
- La détection : comment procéder à une analyse critique des comptes annuels et utiliser les différents dispositifs de détection ?
- Le traitement : comment négocier avec les différents partenaires dans le cadre de procédures amiables ou collectives ?

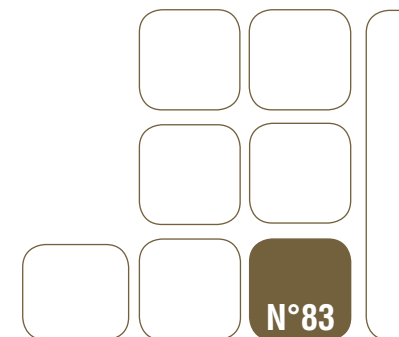
A connaître absolument : «entrepriseprevention.com»

CGA
haute-normandie



La Lettre d'information

Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie



Septembre 2008

Les 100 du CGA !

Notre assemblée générale se tiendra le 17 novembre prochain. Est-il possible de réunir tous ses adhérents ? Non. C'est techniquement et financièrement impossible puisqu'ils sont...10 500 ! D'où l'importance de l'élection, tous les trois ans, des 100 délégués qui les représenteront aux différentes assemblées.

Les candidatures ont été déposées le 13 mai ; le vote a eu lieu cet été ; depuis le 9 septembre, on connaît les 100 délégués du CGA. Ils viennent de «tous les horizons de la région» (la Haute-Normandie des «villes» comme la Haute-Normandie «des champs») ; ils représentent des métiers très différents (chauffage, coiffure, pharmacie, agriculture, imprimerie...) ; mais tous sont convaincus de la nécessité d'avoir un CGA dynamique et entreprenant.

N°1 de la formation

Largement plébiscités par les dirigeants de TPE, les Centres de Gestion Agréés (CGA) arrivent en tête des organismes au sein desquels les entrepreneurs prévoient de suivre une séance de formation dans les prochains mois (89,7%), avant les organisations professionnelles (86,9%), les autres structures de formation (71%) et les chambres consulaires (45,9%).

Le CGA de Haute-Normandie est exemplaire de cette démarche formation. Il forme chaque année près de 2200 chefs d'entreprise et démontre ainsi toute l'importance d'un accompagnement de proximité. A l'origine de ce succès : la qualité de l'offre pédagogique (qualification des intervenants), la grande diversité des thèmes pédagogiques proposés (gestion, management, développement personnel, marketing, TIC, vente...) et la gratuité des stages (hors frais de restauration).

Commentaire de Philippe Rosay, président d'Agefos PME (et ancien président de la CCI du Havre) : «Les Centres de Gestion Agréés sont, comme AGEFOS-PME, le relais naturel des TPE. Seuls les opérateurs de proximité proches des TPE sont crédibles pour développer la formation dans les petites entreprises ».

A noter : les deux tiers des dirigeants de TPE ne connaissent pas le crédit d'impôt formation institué par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME. C'est dommage car il procure un avantage financier intéressant.

En effet,

Participez à des formations et...payez moins d'impôt.

Si vous êtes dirigeant, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le taux horaire du SMIC, plafonné à 40 heures de formation par année civile.

Qui peut en bénéficier ?

Les exploitants individuels, gérants de sociétés ainsi que dans une certaine mesure les associés de sociétés de personnes.

Quelles sont les formations qui entrent dans cette mesure ?

Ce sont les formations qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue telles que les actions de conversion, de promotion, d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances.

Le crédit d'impôt : comment ça marche ?

Le crédit d'impôt vient en diminution de l'impôt dû et si vous n'êtes pas imposable il vous est remboursé.

Il est plafonné à 40 heures de formation par année civile, multipliées par le taux horaire du SMIC de l'année de référence. Actuellement, chaque dirigeant a donc la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt d'un maximum de 348,40 € par année pour se former.

Ainsi par exemple, si vous suivez une formation d'une journée, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de : 7 heures x 8,71 € = 60,97 € (le taux horaire du SMIC est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).

Si vous souhaitez bénéficier de cette mesure, vous devrez souscrire une déclaration spéciale (cerfa n° 2079 - FCE - SD).

Parmi les formations que nous vous proposons, celles qui sont éligibles au crédit d'impôt sont signalées par cette mention :



Contact : Patricia Chevalier-Cargnello, tél. 02 35 63 55 02

> Edito

UN BON CONSEIL POUR VOS AMIS

Voulez-vous donner un bon conseil à vos amis qui, comme vous, sont à la tête d'une petite entreprise commerciale, artisanale, agricole ou de services ? C'est celui d'adhérer au CGA de Haute-Normandie (si ce n'est pas encore fait) car les avantages sont nombreux.

Jugez-en plutôt.

Les entreprises adhérentes prennent un engagement de sincérité fiscale. En contrepartie, avant 2005, elles bénéficiaient d'un abattement fiscal de 20%. Depuis la réforme fiscale de 2005, l'abattement ayant été intégré dans le barème d'imposition de l'impôt sur le revenu, le législateur a mis en place un dispositif de majoration de la base imposable de 25% pour les non adhérents d'un Organisme de Gestion agréé afin de maintenir «une prime de sincérité» aux adhérents.

Ce n'est pas tout, l'adhérent bénéficie aussi d'un «bouquet de services» :

- Un dossier de gestion personnalisé annuel.
- La prévention fiscale grâce à des contrôles systématiques des déclarations fiscales.
- Des statistiques professionnelles.
- Un observatoire économique mensuel et trimestriel.
- Des séances d'information et de formation.
- Des rencontres et débats.
- Une analyse des informations économiques et financières.
- La prévention des difficultés économiques et financières, depuis la loi du 2 août 2005 sur les PME.
- Un réseau Internet.

Qui peut adhérer ?

- Les commerçants, artisans, industriels, agriculteurs, prestataires de services.
- Ceux qui exercent une activité relevant de la catégorie des Bénéficiaires Industriels et Commerciaux.
- Quel que soit leur régime juridique ou fiscal et leur mode d'imposition.

En résumé, au centre du triangle «chef d'entreprise, expert-comptable, direction des impôts», le CGA de Haute-Normandie est une interface professionnelle indépendante qui assure le contrôle de cohérence des comptabilités et aide —en retour— les chefs d'entreprise à mieux gérer leurs affaires avec des actions de formation, de suivi et d'analyse bien adaptées. Il faut en profiter...

Jean-Paul Leduey
Président



SINCERITE FISCALE

Extrait du rapport de la Direction Générale des Finances Publiques sur l'action des CGA et autres organismes de gestion agréés. «La contribution positive des organismes agréés (comme le CGA de Haute-Normandie - NDLR) à la qualité et la sincérité des déclarations fiscales de leurs adhérents paraît avérée. Tous les résultats du contrôle fiscal externe montrent que les constats qui peuvent être faits lors des contrôles diligentés chez des adhérents diffèrent nettement de ceux du reste de la population des indépendants. Les erreurs et les omissions sont moins nombreuses et de plus faible ampleur financière ; le caractère frauduleux est nettement plus réduit...». En d'autres termes, ils font du bon travail...